

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 18 janvier 2018 – 18 h30 :

Présents : JL GOUDIER – P BLANCHER – JL SAGE – F BREUIL - F BONNAUD - L DE MARCHI - E MAZABRAUD – F ROUSSEAU – M CHARBONNEL

Excusé : Philippe Devarissias (il a donné procuration à Philippe Blancher)

Secrétaire de séance : F Rousseau

1 – Approbation à l’unanimité du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017

2 – Choix des entreprises pour la rénovation et extension de la salle d’activités – salle des fêtes :

Le maire rappelle les 2 réunions de la commission d’appel d’offre concernant l’ouverture et l’étude des offres des entreprises. Il fait part à l’assemblée du rapport de synthèse établi par le maître d’œuvre – le cabinet EPURE et demande aux membres du conseil de délibérer sur le choix des entreprises à retenir pour effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le rapport établi par le cabinet EPURE et décide d’affecter les lots comme suit :

LOT 01	CELERIER J.LUC	pour un montant H.T de 64 164.81 €
LOT 02	Sté DEBESSAC	pour un montant H.T de 12 742.00 €
LOT 03	Sté DEBESSAC	pour un montant H.T de 29 650.00 €
LOT 04	SARL CARMONA	pour un montant H.T de 18 230.00 €
LOT 05	ALIBOIS	pour un montant H.T de 19 835.95 €
LOT 06	Sté ELIEZ	pour un montant H.T de 22 713.30 €
LOT 07	BARRIANT Elect.	pour un montant H.T de 18 303.00 €
LOT 08	SARL BARGET	pour un montant H.T de 6 882.54 €
LOT 09	TUNZINI	pour un montant H.T de 21 579.00 €
LOT 10	BES CARRELAGES	pour un montant H.T de 18 517.00 €
LOT 11	APB ROYOUX	pour un montant H.T de 7 612.48 €
LOT 12	TT pour le FROID	pour un montant H.T de 7 088.00 €
LOT 13	GESTE SCENIQUE	pour un montant H.T de 15 001.00 €
LOT 14	SOLS BOUTIC	pour un montant H.T de 6 452.96 €

Le maire rappelle des différentes aides accordées :

30 %	Département
25 %	Etat
22 000 € maxi	Réserve Parlementaire.

3 – Le maire indique que les travaux d’accessibilité des locaux de la mairie ont débuté et qu’il est nécessaire de choisir l’entreprise qui fournira et posera l’ensemble de mains courantes, garde-corps et rampe de soutien. Il donne connaissance à l’assemblée des devis reçus.

Après délibération, le conseil municipal choisi l’entreprise SARL Sezame métallerie de Coussac 3 avenue des Vitailles 87500 Saint-Yrieix-la-Perche pour un montant de 14 525.00 € H.T

4 – Le maire rappelle que le pont de Maumont nécessite quelques travaux. Afin que les services du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne puissent intervenir, le déblaiement d'un arbre est nécessaire. Le maire est chargé de faire intervenir une entreprise spécialisée.

Le conseil municipal demande au maire d'intervenir auprès du même syndicat afin de faire une étude de réaménagement du pont du Moulin des Chapelles.

5 – L'année 2017 étant terminée, le maire fait un bilan financier succinct de la commune, et rappelle que samedi 20 janvier, aura lieu le repas des aînés à la salle des fêtes. Accueil des convives à partir de 11h30.

Fin de séance : 19 h 45